



Annexe B

Le (date)

Chers parents, tuteurs, tutrices,

Dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour votre enfant, tout en contribuant à la prévention de l'intimidation, du vol et du vandalisme en servant de moyen de dissuasion et de dépistage, il est possible qu'il y ait une caméra de surveillance dans l'autobus scolaire de votre enfant. Cette initiative a été prise après consultation auprès du Conseil.

Tout renseignement obtenu à l'aide de cette caméra est confidentiel et ne sera visionné que par la direction de l'école ou son délégué, la direction de l'éducation ou son délégué. À des fins d'application de la Loi ou de sécurité publique, la bande enregistrée pourrait être remise aux autorités policières. Si votre enfant est impliqué dans un incident, vous en serez avertis. Toute bande sera détruite dans les 3 mois suivant son enregistrement à moins qu'elle ne doive être utilisée à des fins de la loi ou de sécurité publique. Dans ce cas, elle sera conservée pour une période indéterminée.

Pour tout renseignement concernant cette procédure, veuillez communiquer avec la direction soussignée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Agent-e de supervision

(Signature)

(Nom)

c.c. Gérance des services financiers
Coordonnatrice des services du transport scolaire